



Le 3 janvier 2025

Recommandation de la direction de santé publique Dépistage de la tuberculose chez certains travailleurs du Nunavik

La tuberculose est une maladie infectieuse qu'on peut contracter en inhalant des microgouttelettes (aérosols) contaminées émises par une personne atteinte de la forme contagieuse de la tuberculose. Cette maladie est plus fréquente au Nunavik qu'ailleurs au Québec.¹ La présente recommandation vise les personnes qui occupent au Nunavik certains emplois considérés plus à risque d'exposition à des personnes contagieuses de la tuberculose.

Ces emplois sont les suivants:

- les travailleurs de la santé ou des services sociaux en contact avec la clientèle;
- les travailleurs en milieu carcéral (ex. policiers, patrouilleurs, gardiens);
- les personnes travaillant auprès de la clientèle itinérante ou sans-abri;
- les travailleurs des établissements d'enseignement.

La Direction de santé publique du Nunavik recommande donc le dépistage de la tuberculose pour ces groupes de travailleurs. Ce dépistage peut être fait à l'aide d'un test cutané à la tuberculine (TCT), ou de tout autre test de dépistage reconnu, et ce, aux moments indiqués au tableau 1 ci-dessous. Cette recommandation d'une surveillance médicale de l'exposition s'applique en complément d'autres mesures de prévention² et d'hygiène respiratoire de base en milieu de travail.³

¹ [Mettons fin à la TB au Nunavik | Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik](#)

² [Workplaces | Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik](#)

³ **Hygiène respiratoire de base** : rester à la maison lors de symptômes grippaux sinon porter en tout temps en présence des autres un masque certifié conforme aux normes ASTM F2100 (niveau 1, 2 ou 3) ou EN 14683 type IIR ou BNQ 1922-900, aérer la pièce, garder ses distances, éternuer dans son coude et se laver les mains régulièrement. Enfin, le port d'un appareil de protection respiratoire (APR), de type *masque N95 jetable*, peut réduire encore davantage les particules infectieuses émises dans l'environnement d'une personne contagieuse. Conçu pour être mieux ajusté au visage de son porteur, il réduit les fuites sur les côtés du masque et le risque pour les personnes rencontrées.



Tableau 1. Recommandation pour le dépistage de la tuberculose chez les travailleurs à risque œuvrant au Nunavik

Indication du TCT	Recommandation
En pré-affectation <i>(ou durant les 2 premiers mois d'emploi)</i>	TCT de base en pré-affectation Les travailleurs n'ayant jamais eu de TCT en deux étapes : effectuer le TCT selon les critères du PIQ .
En cours d'emploi	TCT recommandé aux 2 ans <i>(fréquence maximale de 1 TCT par année)</i>
En post-emploi	TCT à faire 8 semaines après la fin d'emploi, si fonctions occupées pour une période cumulative de 1 mois ou plus

Pour toute question en lien avec cette recommandation, veuillez communiquer avec l'équipe maladies infectieuses de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik à l'adresse courriel suivante :

tuberculose-santepublique.nrbhss@ssss.gouv.qc.ca.

D'autre part, si vous souhaitez de l'information sur la gestion du risque infectieux en contexte de travail, pour la tuberculose ou de manière plus générale, communiquez plutôt avec l'équipe de santé au travail à l'adresse qui suit. Enfin, nous préconisons que les demandes de votre personnel concernant des situations individuelles soient d'abord soumises à un représentant à la prévention (travailleur/travailleuse qui siège au Comité de santé et de sécurité), à un gestionnaire ou encore à votre bureau de santé : healthatwork17@ssss.gouv.qc.ca

Faisca Richer, MD, MSc, CMSQ, FRCPC
Directrice de santé publique
Direction de santé publique du Nunavik - RRSSSN